

Résumé de l'adresse de la société populaire de Montagne-sur-Loing (Yonne) qui informe d'une fête en l'honneur de Marat, lors de la séance du 1er messidor an II (19 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Résumé de l'adresse de la société populaire de Montagne-sur-Loing (Yonne) qui informe d'une fête en l'honneur de Marat, lors de la séance du 1er messidor an II (19 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 14;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_24837_t1_0014_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

ve que ce défenseur de la patrie marche déjà sous les drapeaux de la liberté, et qu'il a déjà même la gloire de combattre l'ennemi.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Joigny, 17 prair. II Au présid. de la Conv.] (2).

« Citoyen Président,

Nous offrons à la Patrie au nom de la commune de Joigny un cavalier jacobin monté, armé et équipé.

Nous ne disons pas qu'il brule de partir pour aller rejoindre ses frères d'armes, nous disons qu'il est au prise avec l'ennemi. Déjà il a partagé avec les escadrons republicains les dangers de la guerre et les honneurs de la victoire. Le certificat cy-joint du conseil d'administration du 7^e regiment de cavalerie l'atteste.

Vive la République, Honneur à la Montagne, Attachement inviolable à la représentation nationale »

DEDAUVE (présid.), BURNAS (secrét.), PAILLON (secrét.).

[Armée du Nord, Tourcoing, 24 flor. II].

Nous Soussignés membres composans le conseil d'administration, du dit Regiment certifions que le citoyen Claude Rabier, fils de François Rabier natif de la commune de Grand Jean District de Joigny, département d'Ionne, envoyé au 7^e regiment de Cavalerie par la Société paupulaire de Joigny est arrivé à Beauvais, lieu du depot, le 2 germinal, est parti du depot le 1^{er} floreal pour joindres les escadron de guerre a larmé du Nord, ou il est presentement, et depuis son arrivé il n'a cessé de donner des preuves de son republicanisme.

En foi de quoi nous lui avons delivré le present pour lui servir et valoir a ce que de raison.

DARGENT, GOUDEAU [et 4 signatures illisibles].

21

Les citoyens composant la société populaire de Montagne-sur-Loing, ci-devant Saint-Sauveur, département de l'Yonne, écrivent à la Convention nationale que, voulant confondre les ennemis du martyr de la liberté, *Marat*, ils ont arrêté la célébration d'une fête en son honneur, et que cette fête a été célébrée le 10 floréal avec simplicité, mais avec un zèle vraiment républicain.

Ils joignent à leur adresse les procès-verbaux relatifs à cette fête.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) P.V., XL, 6. Bⁱⁿ, 3 mess. (1^{er} suppl^t); Mon., XXI, 18; J. Fr., n° 633.

(2) C 309, pl. 1202, p. 10 et 13.

(3) P.V., XL, 6. Mon., XXI, 17; Bⁱⁿ, 4 mess.

22

Les citoyens composant le conseil général de la commune de Morlaix, département du Finistère, font part à la Convention nationale qu'un de leurs concitoyens, *Philippe-Mathurin Ledeurat*, ayant déposé sur l'autel de la patrie une somme de 3 000 liv. à employer en objets d'équipement pour les défenseurs de la République, ils en ont fait 629 chemises, qu'ils viennent d'adresser à la commission du commerce et approvisionnement, section des armes.

Ils donnent le précis de ce que les citoyens de cette commune ont fait pour soutenir la révolution pendant la guerre civile de la Vendée, et lors de l'insurrection des communes rurales de Saint-Sève, Henviz, Serignac et Lanion, et des dons qu'ils ont faits à la patrie en numéraire, objets d'équipement, argenterie, cavaliers jacobins, collectes pour les familles indigentes et autres.

Ils terminent par inviter la Convention à rester à son poste pour écraser les tyrans et les traîtres, et consolider le bonheur du bon Peuple Français.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Morlaix, 29 flor. II] (2).

« Citoyens représentans,

Philippe Mathurin Lederat, un de nos concitoyens, avait déposé sur l'autel de la patrie une somme de 3.000 liv. à employer en objets d'équipemens pour les deffenseurs de la République.

Nous avons, du produit de cette offrande civique, fait faire 629 chemises, que nous venons d'adresser en 3 ballots à la Commission du commerce et des approvisionnement, section des armées, à Paris. Heureux, celui qui peut ainsi venir au secours de ses frères!

Nous avons aussi joui de cette satisfaction: notre commune peut, à juste titre, rivaliser en preuves de patriotisme avec toutes celles de la République.

Si l'orgüeil est permis dans aucune circonstance, c'est lorsqu'il a pour principe le sentiment intime d'avoir toujours fait son devoir, et sous ce rapport, la commune de Morlaix a payé sa dette à la patrie.

Toujours on l'a vue prête à verser son sang et prodiguer son bien pour le maintien de la liberté et la deffense de nos droits, et lorsque le fléau de la guerre civile a commencé à ravager les riches campagnes de la Vendée, les citoyens de Morlaix plus forts de leur civisme que de leur nombre se sont portés en hâte dans les campagnes fanatisées du cy devant évêché de Léon et y ont coupé d'une main hardie les branches de la révolte que l'arbre de la Vendée voulait joindre à son trone.

Le succès le plus complet a été le résultat de leurs efforts précoces, et la paix et l'obéis-

(1) P.V., XL, 9. Bⁱⁿ, 4 mess (1^{er} suppl^t); Mon., XXI, 18.

(2) C 308, pl. 1188, p. 5.